

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00317**

**SAINT-ETIENNE - PARKING RUE DU PROFESSEUR BENOIT  
LAURAS – PROJET BHT2/STATIONNEMENT - ETUDE  
GEOTECHNIQUE PREALABLE -ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que CAP METROPOLE en qualité de mandataire de l'opération Bâtiment des Hautes Technologies n°2 et de l'offre de stationnement adaptée au contexte du quartier manufacture, a lancé une consultation sous la forme d'une consultation de trois devis dans le cadre d'une étude géotechnique préalable dans le cadre de la phase principes généraux de construction,

CONSIDERANT qu'à cet effet trois devis ont été sollicités auprès des prestataires suivants :

- SIC INFRA 42, LD le Grand Meyrieux rue Jacques Prevert 42570 Saint-Héand
- CELIGEO, Impasse de l'Industrie 42420 Lorette
- 2G GENIE GEOLOGIQUE, 10 rue Thimonnier 42100 Saint-Etienne

CONSIDERANT que seuls les candidats suivants ont remis une offre dans les délais :

- SIC INFRA 42, LD le Grand Meyrieux rue Jacques Prevert 42570 Saint-Héand
- CELIGEO, Impasse de l'Industrie 42420 Lorette

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport d'analyse des offres, que l'offre du candidat SIC INFRA 42 apparaît comme étant économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché concernant une étude géotechnique préalable sites pour la phase principes généraux de construction dans le cadre de l'opération Bâtiment des Hautes Technologies n°2 et de l'offre de stationnement adaptée au contexte du quartier manufacture est conclu avec la société SIC INFRA 42, sise LD le Grand Meyrieux rue Jacques Prevert 42570 Saint-Héand, Siret n° 32594187000025. Le marché est conclu pour un montant de 6 465,00 € HT soit 7 758,80 € TTC

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, ce marché pourra faire l'objet de versement d'avance en application sur le fondement de l'article R.2191-4 dudit code.

**ARTICLE 2**

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2024 en BATE/2031.HT/BHT2 opération 290.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 11 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20240320-C20240031710

Date de mise en ligne : 11 avril 2024

**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 11/04/2024  
Pour le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by a large loop and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc DEGRAIX